



## AVIS N° 42/17

SEANCE DU	13/09/2017
INTITULE	PORTANT MODULATION DES ECARTS MAXIMAUX DES TITRES
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL

### Article I :

Les écarts autorisés pour la séance de négociation n°1 736 du 18 septembre 2017 seront comme suit :

Titre	ALL	AUR	SAI	ROUI	BIO
<b>Ecart maximal</b>	5%	10%	10 %	10%	5%